

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 novembre 2021

FORMATION SAGE-FEMME - (N° 4690)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 32

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement dans les six mois suivant la publication de la présente loi un rapport sur l'intérêt du numerus clausus pour les sages-femmes et la possibilité de le supprimer.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Selon Willy Belhassen, sage-femme et vice-président de l'Organisation nationale syndicale des sages-femmes (ONSSF), « il manque au moins aux alentours d'un millier de sages-femmes dans les hôpitaux publics ». En effet, lorsqu'une sage-femme doit gérer cinq à six accouchements en même temps, elle ne peut pas accompagner la future maman comme il se doit.

L'ONSSF avait annoncé que l'été 2021 serait « particulièrement périlleux pour la prise en charge des grossesses, des accouchements et des suivis à domicile [...] ». La vice présidente du conseil de l'Ordre avait également prévenu que « certaines maternités vont devoir fermer quelques jours, d'autres encore suppriment des lits. [...] Il y a même des maternités privées qui ont appelé au secours des maternités publiques pour des remplacements de sages-femmes. Cela n'était jamais arrivé auparavant ! ».

Le manque d'attractivité du métier y est pour beaucoup mais, à l'origine, il y a aussi la question du numerus clausus qui doit disparaître pour pallier notre manque de sages-femmes.